

NOE 2014 terminées ??? A VOUS DE JUGER...

Cholet le 21/02/2014

Vendredi dernier 14 février, la direction de TCS est restée accrochée à son horizon : pas question d'aller au-delà des mesures de l'an passé, comme si elles avaient été suffisantes ! Elle est restée sur une augmentation de la masse salariale au plus près de la « limite » des 3%. Elle a très modestement amendé ses 1ères propositions.

- A mis les talons aux niveaux de l'an passé pour les mensuels et a renouvelé l'augmentation minimum individuelle de 1% pour tous les IC en « non-inadéquation » (94,6% des IC en 2013).
- Prévoit 2,9% en masse pour les autres mesures (AG, AI) + 0,1% pour l'égalité F/H à condition que « l'accord » soit signé par des organisations syndicales représentant ensemble 50% des voix aux élections professionnelles de TCS.
- Mais 2,8% + 0,1 pour l'égalité F/H en cas de « non accord ».

Elle a donné aux organisations syndicales jusqu'au lundi 17 février pour faire connaître leur décision : Ce délai expéditif ferait appel, selon elle, au sens des responsabilités que doivent partager direction et syndicats dans un contexte économique compris comme tendu par l'ensemble des partenaires.

En séance de NOE (Négociations Obligatoires d'Entreprise), la CGT a rappelé que, dans notre beau pays du dialogue social, pour l'instant, les syndicats n'avaient pas la signature des comptes chèques de l'entreprise.

⇒ La politique salariale et le traitement des fiches de paie relève encore de la responsabilité de la seule direction (surtout quand il s'agit d'un enjeu de 0,1% !).

Nous avons rappelé la vocation première et fondamentale des syndicats :

- Etre d'abord responsables vis-à-vis du personnel.
- Partager avec les salariés la défense responsable de leurs intérêts.

A la CGT, nous ne sommes pas syndiqués pour décider à la place des salariés.

Nous sommes syndiqués pour analyser les situations économiques et de travail que nous partageons au quotidien avec tous les salariés. Nous sommes syndiqués pour examiner le souhaitable, le nécessaire, et mettre nos réflexions en débat auprès de nos collègues afin de décider avec eux ce qui semble convenir à la majorité.

« Le nombre de salariés en mouvement sur leurs revendications est la vraie force du syndicalisme ».

Nous regrettons que la CFE-CGC, la CFTC et la CFDT aient entériné les mesures de la direction, de par leur signature de « l'accord » dès lundi dernier 14 février, fusse au nom de leurs syndiqués.

« Les propositions de la direction sont-elles suffisantes ? »

Si certains doivent juger des mesures proposées, ce sont d'abord et avant tout les salariés de l'entreprise, qui vont se voir imposer cette politique salariale !

« Faut-il poursuivre la mobilisation ? »

Sur CHOLET, 450 personnes ont signé la pétition (2500 sur TCS), plus de 100 ont participé aux AG de la semaine dernière (Plus de 600 sur TCS). C'est au personnel désormais de juger et décider !

Lors de nos précédentes consultations Salaires, vos réponses indiquaient notamment :

- ⇒ une exigence d'AG pour toutes les catégories plus près de 5% que de 1,8 ou 1%. Des AI à 2%.
- ⇒ L'intégration des primes variables dans le salaire de base.

Pour la CGT, l'exigence d'au moins 5% d'AG est légitime et compréhensible vues la pression sur le pouvoir d'achat tout au long de 2013 et sa poursuite prévisible en 2014, le tassement des salaires des jeunes diplômés. L'exigence de 2% d'AI renvoie au besoin de mieux assurer l'évolution de carrière.

Quant à l'intégration de la prime variable, elle témoigne que le personnel a fait le tour de la question.

Rajoutons que **la référence aux 3% de 2013 n'est pas fondée** vus les bons résultats (conjuncturels) de 2013, **et plus encore**, que le besoin structurel et stratégique de TCS doit s'appuyer, les prochaines années, sur le personnel pour réussir les changements générationnels à la fois de ses produits et de ses services.

La CGT pense que les mesures proposées par la direction restent loin des attentes.

Pour autant nous ne déciderons pas sans vérifier votre avis. Les mesures de la direction connues, il appartient au personnel soit de conforter et affiner le niveau de ses d'exigences initiales, soit de considérer les propositions de la direction comme suffisantes.

A l'unique suspension de séance de la réunion de vendredi, la CGT a proposé à l'ensemble des organisations un référendum : « Les mesures de la direction sont-elles suffisantes : OUI – NON ? ».

La forme référendaire est en effet adaptée aux contraintes de la période des vacances scolaires zonées de Février. Elle permettra aux organisations syndicales de vérifier les attentes des salariés et de réengager la mobilisation dès début Mars.

Nous nous félicitons que la CFDT nous rejoigne désormais dans cette démarche de consultation des salariés, en proposant un questionnaire unitaire TCS. Nous espérons que les autres syndicats accepteront cette proposition.

Un questionnaire unitaire permettra d'affiner les exigences des salariés tout en nourrissant les réflexions de fond sur ce que doit être la politique salariale à TCS. La CGT avait initié ce travail lors du conflit de 2011. Nul hasard si désormais la direction veille à prévoir une AI minimum pour 90% des IC ! Nous travaillons de nouveau cette problématique depuis quelques temps en mettant régulièrement à votre disposition les réalités salariales de TCS. Nous poursuivrons ce travail qui participe à éclairer les débats.

En attendant, définissez le mandat des syndicats tout en délivrant un message clair à la direction.

**Les années qui s'annoncent vont être décisives pour TCS au plan industriel.
C'est nous qui feront le travail. Pas les actionnaires.**

Priorité absolue à nos salaires et nos carrières dès cette année !!!

Le salaire de base, la reconnaissance des qualifications, les carrières sont des choses trop sérieuses pour les traiter avec la légèreté dont fait preuve la direction depuis des années.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts



Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom : Service :

Contactez directement un de vos élus CGT ou par email : cgt-thales-cholet@laposte.net

Syndicat CGT Thales Cholet

Site internet CGT TCS : <http://tcs.cgthales.fr>

Syndicat CGT groupe Thales : www.cgthales.fr

Site internet sur les dispositions sociales Thales : www.thadis.com